

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 12 avril 2021 s'est réuni en séance le 19 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire,

Etaient présents : MM. VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, BOBET Alain, THIEBAULT Michel, GRELET Robert, JOLIVET Stéphane, BARILLET Jérôme, Mmes JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : JOLIVET Stéphane

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 15 mars 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I) Vote des taxes 2021 Délib 2021-014 s/s préf le

Le Maire expose les taux d'impositions pour l'année 2021 et propose de ne pas augmenter les impôts et de garder les mêmes que pour l'année 2020. **Le Conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- 34,87 % Taxe foncière (bâti)
- 34,01 % Taxe foncière (non bâti)

II) Projets éoliens Délib 201-015 s/s préf le

Le Maire expose que 4 sociétés sont venues présenter leur projet d'installation de parc éolien sur la commune de Bouilly en Gâtinais : WKN France, TTR Energie, Energie Eolienne Solidaire (E.E.S.), et Falck Renouvelable Energie.

Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry et BOUARD Pascal, potentiellement concernés par les différents projets en tant qu'exploitants ou propriétaires de la zone d'étude, ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Refuse tout projet d'installation de parc éolien sur la commune.

Pour : trois Contre : quatre Abstention : zéro

III) Signature de la convention départementale pour la réalisation de travaux sur la RD30 délib 2021-016 s/s préf le

Le Maire expose que suite à l'acceptation du devis de la société COLAS pour des travaux de voiries sur la RD30 ainsi que l'acceptation de la demande de subvention auprès du Département, il convient de signer une convention avec celui-ci.

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation et d'entretien de l'aménagement de la RD30 sur la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement, de gestion et d'entretien, relative à la réalisation de travaux de voirie sur la RD30 en agglomération.

IV) Proposition commerciale de la société Konica Minolta pour le changement du photocopieur

Délib 2021-017 s/s préf le

Le Maire expose que la commune a signé un contrat de location pour un photocopieur avec la société Konica Minolta le 29 juin 2016 pour une durée de 5 ans, soit le 29 juin 2021.

Le contrat arrive donc à terme. 2 possibilités s'offrent à la commune, soit :

- garder le photocopieur actuel avec le même contrat renouvelé pour 5 ans avec un coût trimestriel de 251,40 € HT comprenant la location du matériel avec 4800 pages noires et 200 pages couleurs ;
- changer de photocopieur en signant un nouveau contrat de 5 ans pour un coût trimestriel de 238,57 € HT comprenant également la location du matériel avec 4800 pages noires et 200 pages couleurs, soit une économie de 12,83 € par rapport au contrat actuel.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- décide de signer un nouveau contrat pour un montant trimestriel de 238,57 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour un montant de 238,57 € HT

V) Organisation du 8 mai

La cérémonie du 8 mai se tiendra sans public. Une gerbe sera déposée au Monument aux Morts.

VI) Questions diverses

- Une subvention a été accordée à l'association des parents d'élèves. En raison de la crise sanitaire actuelle, aucune manifestation n'est prévue pour cette année, aussi l'association ne souhaite pas recevoir de subvention. La subvention sera versée si l'association a la possibilité d'organiser certaines manifestations d'ici la fin de l'année.
- La commission des chemins va se réunir prochainement car plusieurs demandes ont été faites pour l'entretien de chemins.
- Un arrêté communal a été pris concernant le plan cadastral informatisé. La Direction des finances publiques va mettre en ligne les plans cadastraux à compter du 26 mai prochain à l'adresse suivante : www.rpcu.cadastre.gouv.fr